

# Les voies d'orientation



2<sup>nd</sup>e générale et  
technologique

vers un Bac  
général ou  
technologique

3<sup>ème</sup>

2<sup>nd</sup>e professionnelle

vers un Bac  
professionnel

1<sup>ère</sup> année de CAP

vers un CAP

# La formulation des demandes



## 2<sup>nd</sup> trimestre / 1<sup>er</sup> semestre

Sur le service en ligne orientation (SLO) :

- ✦ Saisir les voies d'orientation souhaitées (les intentions d'orientation)
- ✦ Accuser réception des propositions du conseil de classe

## 3<sup>ème</sup> trimestre / 2<sup>nd</sup> semestre

Sur le service en ligne affectation (SLA) :

- ✦ Saisir les vœux d'affectation (formations, enseignements optionnels, spécialités professionnelles, lycées, statut initial ou apprenti)

Sur le service en ligne orientation (SLO) :

- ✦ Accuser réception de la décision du conseil de classe

# La décision d'orientation

## Accord entre la famille et le conseil de classe

Le chef d'établissement prononce une décision d'orientation conforme à celle prise en conseil de classe. Celle-ci est en accord avec la demande de la famille. Une notification de décision d'orientation lui est transmise.



## Désaccord entre la famille et le conseil de classe

Un entretien est organisé avec le chef d'établissement, ou son représentant.

Soit, un accord est trouvé : la décision d'orientation est arrêtée.

Soit, à l'issue de l'entretien le désaccord persiste, 2 possibilités :

- ✦ La famille dispose de trois jours ouvrables, à partir de la notification de la décision, pour faire appel. Elle peut transmettre un courrier au président de la commission ou être présente le jour de la commission pour exposer ses arguments.



La décision d'orientation prise en commission est définitive.

- ✦ La famille peut aussi, à l'issue de l'entretien avec le chef d'établissement ou à l'issue de la commission d'appel, demander le maintien dans la classe d'origine pour une seule année scolaire.

L'élève doit être non doublant actuellement.

# Hors procédures d'orientation

## Le redoublement

- ✦ Procédure exceptionnelle d'ordre pédagogique (Hors procédures d'orientation) décidée à l'issue du conseil de classe du 3<sup>e</sup> trimestre / 2<sup>nd</sup> semestre et à la suite d'une phase de dialogue avec la famille,

- ✦ Se fait à l'initiative du chef d'établissement,

- ✦ Lorsque les difficultés d'apprentissages persistent malgré l'accompagnement pédagogique mis en place,

- ✦ La décision de redoublement est notifiée à la famille. En situation de désaccord, une procédure de recours, similaire à la procédure d'appel, peut être initiée par la famille.



# Le service en ligne orientation (SLO)

Connexion par le portail national Scolarité Service via EduConnect ou FranceConnect.

L'accès de l'élève est uniquement en consultation.

## Calendrier national

☀ **Dès décembre** : Saisie des intentions d'orientation par un seul représentant légal. il faut valider les intentions pour enregistrer la saisie. Un courriel est transmis, à chaque représentant légal, avec le récapitulatif des intentions d'orientation saisies. Il est possible de modifier les intentions d'orientation jusqu'à la fermeture du SLO.

☀ **Mars** : Accusé-réception des avis du conseil de classe par l'un ou l'autre des représentants légaux.

☀ **Juin** : Accusé-réception des avis du conseil de classe du 3e trimestre/ 2nd semestre.

Votre établissement vous transmettra plus de précisions concernant le calendrier et la saisie sur le SLO.

# Le service en ligne affectation (SLA)



<https://affectation3e.phm.education.gouv.fr/pna-public/accueil>

**Avril** : consultation de l'offre de formation.

**Mai** : saisie des vœux d'affectation

**Juin** : consultation des résultats d'affectation et inscription.



ONISEP.fr

<https://www.onisep.fr/formation>  
<https://www.onisep.fr/orientation#le-lycee>  
<https://www.onisep.fr/avenir-s>

Eduscol

<https://eduscol.education.fr/3201/les-familles-de-metiers-en-seconde-professionnelle>

Région Sud

<https://www.orientation-regionsud.fr/>

A proximité

- ☀ Centre d'information et d'orientation (CIO)
- ☀ Psychologue éducation nationale de votre établissement
- ☀ Portes ouvertes établissement et réunions d'informations
- ☀ Métierama et autres forums formations / métiers

# Les ressources

  
**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## DRAIO Aix - Marseille

Rectorat Aix-en-Provence  
Place Lucien Paye  
13100 Aix-en-Provence

[ce.draio@region-academique-paca.fr](mailto:ce.draio@region-academique-paca.fr)

# INFOS FAMILLES

## Orientation fin de 3ème

ACADÉMIE AIX - MARSEILLE